

## activités physiques et sportives/ conséquences du décret du 15 janvier

Soulie Annick

dim. 24/01/2021 15:09

À: Soulie Annick &lt;Annick.SOULIER@paris.fr&gt;;

Mesdames, messieurs les professeur-e-s  
Cher-e-s collègues

Pour la bonne information de tous, ci-dessous le message envoyé hier soir par Bérénice Delpal apportant des précisions sur la pratique des activités physiques et sportives sur les temps scolaires et périscolaires suite au décret du 15 janvier dernier.

Je profite de ce mail pour vous inviter à cliquer sur les liens suivants qui pourront vous accompagner, si besoin, à « enseigner autrement ».

[https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF-CultureEducation/Fichespeda\\_fusionnees\\_sans%20over.pdf](https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF-CultureEducation/Fichespeda_fusionnees_sans%20over.pdf)

<http://ww2.ac-poitiers.fr/eps/spip.php?article679>

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant à chaque nouvelle décision / information concernant notre communauté éducative.

Excellente fin de week-end.



**Annick SOULIER**  
Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires

Direction des Affaires Scolaires  
Sous-direction de la Politique Educative  
01 42 76 21 52  
3, rue de l'Arsenal - 75004



Expéditeur: "DELPAL, Bérénice" <berenice.delpal@paris.fr>

Date: 23 janvier 2021 à 19:03:47 UTC+1

Cc: ".ECOLEES Toutes" <GEPitoutescoles@paris.fr>, ".DASCO REV -Responsable Educatif Ville" <DASCOREVResponsableEducatifVille@paris.fr>, ".CASPE Chefs de CASPE" <CASPEChefsdeCASPE@paris.fr>, "Phelizot, Maud" <maud.phelizot@paris.fr>, "FAURE, Emmanuelle" <emmanuelle.faure@paris.fr>, "Larronde, Vincent" <vincent.larronde@paris.fr>, "Laurier, Eric" <eric.laurier@paris.fr>

Objet: activités physiques et sportives/ conséquences du décret du 15 janvier

Mesdames et Messieurs les Responsables éducatif Ville,  
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'école,

À la suite des informations qui vous ont été transmises en début de semaine et comme convenu, je reviens vers vous afin de vous faire un point de situation.

En premier lieu, je souhaite saluer votre engagement et votre adaptabilité tout au long de la semaine marquée par une complexification des consignes. Au regard des remontées, beaucoup de solutions ont pu localement être trouvées à titre transitoire et l'ensemble des enfants ont pu continuer à être accueillis avec qualité et en sécurité sur l'ensemble des temps.

Comme vous le savez suite aux dernières annonces gouvernementales, le décret et la fiche du ministère de l'Éducation nationale relatives à l'EPS **interdisent les activités physiques et sportives à l'intérieur des établissements** (sauf les activités de motricité). Les activités sportives et physiques peuvent se poursuivre uniquement sur les espaces extérieurs au sein de l'école ou dans les espaces découverts à proximité.

Cette interdiction est valable pour tous les types d'activités sportives (sauf les « jeux de l'esprit » comme les échecs), **y compris** les activités comme le yoga, la relaxation, les arts du cirque. **La danse** (tous types confondus – claquettes, danse brésilienne, danse contemporaine, comédie musicale, danse d'expression africaine, comédie musicale, capoeira) **est également interdite sauf celle qui se pratique sur les temps de TAP de la DAC et au sein des conservatoires municipaux** (qui relèvent de la catégorie des établissements culturels).

L'étendue de cette interdiction impacte donc les activités des TAP sportifs de la direction de la jeunesse et des sports (DJS), les activités « douces » de nos prestataires TAP, les AB sportifs de la DJS, les AB de la DASCO dont l'activité implique une activité physique et les classes à Paris (danse, cirque).

Comme vous le savez, au regard de cette instruction, nous travaillons toujours à la recherche d'activités alternatives dans les espaces intérieurs (avec port du masque, sans contact direct et respect des règles de distanciation) ; **à ce stade je suis en mesure de vous informer :**

- **De la poursuite de tous les TAP/ABS de la DJS portant sur les jeux de société ; par ailleurs, la DJS s'est engagée à maintenir les TAP sportifs en privilégiant des présentations théoriques autour du sport au moins jusqu'à la fin de la semaine prochaine ;**
- De notre engagement à maintenir la mobilisation des prestataires ; depuis lundi, l'ensemble des prestataires a été sollicité pour le maintien de leurs présences sur les ateliers bleus comme sur les TAP afin de garantir la continuité de cet accueil. Ces ateliers peuvent, lorsque c'est possible, se dérouler en extérieur. Lorsque cela n'est pas envisageable, les ateliers concernés doivent faire l'objet d'une adaptation ou transformation. Les prestataires ont aussi été sollicités par la Ville afin de proposer à titre temporaire des activités théoriques autour de la thématique d'atelier (histoire du sport, de la danse, règles d'arbitrage des différents sports, métiers du sports...) ou des activités alternatives (jeux de société, chant notamment).

**S'il n'est pas possible pour un prestataire DASCO de substituer une autre activité ou de la faire se dérouler en extérieur, j'invite les REV (pour les TAP) ou les DE (pour les AB) à en informer le bureau des moyens éducatifs.** Et, dès la semaine prochaine, nous allons solliciter les prestataires du marché DASCO pour recueillir leurs capacités à proposer des activités supplémentaires afin de pouvoir répondre aux besoins qui ne seraient pas couverts.

- Du maintien pour les AB, d'une tolérance concernant le nombre minimum d'enfants inscrits pour la tenue des ateliers. Les ateliers bleus ne doivent par conséquent pas être déprogrammés.

Je souhaite attirer votre attention sur un point : le maintien d'activités alternatives implique de pouvoir répartir les groupes d'enfants dans l'ensemble des espaces disponibles au sein des écoles. Je sais pouvoir compter sur vos coopérations pour identifier tous les lieux susceptibles d'accueillir les activités autorisées en intérieur sur l'ensemble des temps.

J'ai conscience que l'organisation des activités dans cette situation très évolutive demeure complexe. Je sais pouvoir compter sur vous pour garantir la continuité de l'accueil de tous les enfants.

Cordialement,



Bérénice DELPAL  
Directrice des affaires scolaires  
01 42 76 22 36/ 06 43 22 86 24